

# SÉANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

**Étaient présents :** COURARI Jean-Claude, BUJON René, MARTIN Sébastien, MAILLOCHAUD Sylvie, DENZLER, Nathalie, COURLIT, Jean-Michel, POURBAIX Baptiste, TARDIEUX Émilie, BURÉ Nicolas, MÉNOIRE Jean-Paul, LAVAUD Stéphane

**ÉTAIENT EXCUSÉES :**

LIEGE TALON Martine, THABAUD-GONCALVES Nathalie

Madame MIRAULT Martine a donné pouvoir à Monsieur BUJON René

Madame MALLOIRE Aurélie a donné pouvoir à Madame MAILLOCHAUD Sylvie

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur POURBAIX Baptiste

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2019.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil municipal les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable et ses évolutions ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'eau potable ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Le conseil municipal, ayant délibéré, prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## **RESTAURATION DES FRESQUES DU CHÂTEAU DE BALZAC : SUBVENTION**

Dans le cadre de l'opération «sauvons les fresques du château de Balzac», organisée par l'association «Les amis du château de Balzac», Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de verser une subvention d'un montant de 500 euros à l'association «Les amis du château de Balzac»

## **VENTE IMMEUBLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un acquéreur a fait une proposition pour une partie de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AB n°88. La proposition d'un montant de 68 500 euros porte sur l'ancienne agence postale, le bar, la cuisine et l'étage. Le projet consisterait à créer des commerces au rez-de-chaussée et de l'habitation à l'étage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- accepte la proposition de Monsieur SALOM,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cette opération.

## **PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

Dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol situé sur la parcelle communale cadastrée section ZB n° 247, Monsieur le Maire informe l'assemblée que seule la société AMARENCO accepte de porter ce projet (pour les autres établissements contactés, la surface du terrain à équiper est trop petite).

Afin qu'elle puisse étudier si ce projet est réalisable, Monsieur le Maire propose donc de signer une promesse de bail avec cette société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de continuer les discussions avec la société AMARENCO aux conditions suivantes :

- présentation du projet par la société AMARENCO lors d'un prochain conseil informel (pour décision ensuite),
- réception en amont de cette présentation du projet de promesse de bail et contrat pour analyse par les élus et services compétents du GA,
- contacter d'autres communes afin d'avoir des retours d'expériences (pièges à éviter et possibilité d'avoir un prix réévaluer dans le temps..),
- point à discuter en amont de la rencontre : le déplacement de l'aire de broyage.

## **ÉCHANGE TERRAINS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame Joseph SABATIER ont clôturé une partie de l'impasse du Bois Pinet et toute la parcelle communale cadastrée section AA n°215.

Pour qu'une décision soit prise lors du prochain conseil municipal, Monsieur le Maire propose que la visite des lieux soit programmée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Poubelle cimetière : on reste sur la solution actuelle de gestion des déchets (tri par les employés communaux).
- Demande de Planche de cirque pour utiliser la salle des associations en tant qu'association culturelle : attente des annonces prévues cette semaine par le Président de la République.